



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.12.

Notification
aux Etats parties à l'Accord
instituant le Laboratoire européen
de biologie moléculaire
conclu à Genève le 10 mai 1973

Adhésion de la Norvège

Le 8 octobre 1986, le Royaume de Norvège a déposé auprès du gouvernement suisse, en vertu de l'article XV, paragraphes (3) a) et (3) c), un instrument d'adhésion à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, conclu à Genève le 10 mai 1973.

Conformément à l'article XV, paragraphe (4) c) de l'Accord, celui-ci est entré en vigueur pour le Royaume de Norvège le jour du dépôt de l'instrument, soit le 8 octobre 1986.

La présente notification est faite en application de l'article XVII, paragraphe (1) b) dudit Accord.

Berne, le 23 octobre 1986

